

ARRETE N°12 /2017

Portant abrogation de l'arrêté n°06/2017 relatif au
recrutement de Madame PAYET Cindy
en qualité d'agent recenseur

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5,
VU la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,
VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
VU le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,
VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,
VU l'arrêté du 05 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 susvisé,
CONSIDÉRANT qu'il importe d'abroger les dispositions de l'arrêté n° 06/2017 du 04 janvier 2017.

ARRÊTE

- Article 1^{er}** .- L'arrêté n°06/2017 du 04 janvier 2017 est abrogé.
- Article 2.-** Le présent arrêté sera transcrit au registre de la mairie et publié au lieu habituel de l'affichage.
- Article 3.-** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Joseph, le 10 JAN. 2017
Le Député-Maire,
Pour le Maire empêché
le 1^{er} Adjoint

Christian LANDRY

